

Enseignements de spécialité en cycle terminal de la voie générale et des séries technologiques

Destinataires :

Les inspecteurs d'académie - directeurs académiques des services de l'éducation nationale – Les chefs d'établissement des lycées publics et privés sous contrat relevant de l'éducation nationale et de l'agriculture – Les directrices, directeurs de CIO – Les IA-IPR et IEN ET-EG-IO – La directrice de la DEC.

Références :

Articles D.211.10, D.211.11, D.331.38, D.331.36, D.333.3 du Code de l'éducation

Arrêté du 16 juillet 2018 – J.O. du 17 juillet 2018 – B.O. n° 29 du 19 juillet 2018

Arrêté du 17 février 2021 portant création de l'enseignement de spécialité et de l'épreuve terminale de spécialité éducation physique, pratiques et culture sportives

Note de service n° 2018-109 du 5 septembre 2018 – B.O. n°32 du 6 septembre 2018

Note de service du 12 novembre 2021 relative aux enseignements de spécialité – B.O. n° 43 du 18 novembre 2021, modifiant la note du 5 septembre 2018

Dossier suivi par :

Madame DUPUY – DRAIO Nice, adjointe PACA - Tél. : 04 93 53 70 58 – Courriel : saio@ac-nice.fr

Madame DELEPINE – IEN IO 06 - Tél : 04 93 72 64 01 – Courriel : ia06-iio@ac-nice.fr

Madame VIEUX – IEN IO 83 - Tél : 04 94 09 55 79 – Courriel : ia83-iio@ac-nice.fr

La réforme du baccalauréat donne aux élèves plus de choix pour construire de façon progressive un parcours de formation personnalisé qui corresponde à leurs aspirations et à leurs talents. Les organisations mises en place doivent favoriser la meilleure satisfaction possible des choix des élèves.

Dans la voie générale comme dans les voies technologiques, les enseignements de spécialité permettent aux élèves d'acquérir graduellement des connaissances et des compétences adaptées à leurs choix futurs de poursuite d'études.

Les élèves précisent leur projet en suivant trois enseignements de spécialité en classe de première, puis deux en classe de terminale.

Pour la voie générale, ils n'ont pas à choisir entre des combinaisons d'enseignements préconstruites.

Pour la voie technologique, les élèves de classe terminale des séries sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) et sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) ont à choisir l'un des quatre enseignements spécifiques associés à l'enseignement de spécialité propre à leur série.

A la rentrée 2025, au sein de l'académie de Nice, l'offre des enseignements de spécialité (EDS) des EPLE évolue.

Les ouvertures et fermetures des enseignements de spécialité de la voie générale sont les suivantes :

- ouverture de l'EDS arts plastiques au lycée international à Valbonne ;
- fermeture de l'EDS LLCE italien au lycée Matisse à Vence ;
- fermeture de l'EDS musique au lycée Simone Veil à Valbonne.

Les ouvertures des séries technologiques de baccalauréat sont les suivantes :

- STI2D au lycée Auguste Renoir à Cagnes-sur-Mer ;
- STI2D au lycée François Raynouard à Brignoles.

Les ouvertures des enseignements spécifiques de la série STI2D sont les suivantes :

- ITEC – innovation technologique et éco-conception au lycée Goscinny à Drap ;
- AC – architecture et construction au lycée Apollinaire à Nice.

Vous trouverez l'ensemble des modalités de gestion et d'accompagnement au choix des enseignements de spécialité en cycle terminal dans le document technique joint, structuré comme suit :

- I- choix des enseignements de spécialité en voie générale ;
- II- suivi des enseignements de spécialité en voie technologique.

Les sites internet www.horizons21.fr (aide au choix des enseignements de spécialité) et <https://lycee-avenirs.onisep.fr> (module général pour l'orientation au lycée) constituent par ailleurs des ressources précieuses pour les élèves de seconde et de première comme pour les équipes éducatives qui les accompagnent dans leurs choix de spécialités ou de séries.

Le site « Horizons21 », notamment, permet de découvrir les univers de formations et les métiers qui correspondent aux différents enseignements de spécialité choisis. Les lycéens peuvent simuler plusieurs combinaisons de spécialités pour affiner leur projet de poursuite d'études en voie générale ou dans les séries technologiques.

Je vous remercie pour la qualité du dialogue que vous conduisez avec les familles dans cette phase d'accompagnement à l'orientation. Soyez assuré du soutien attentif de mes services pour qu'ensemble nous apportions les réponses les plus satisfaisantes aux élèves dans la construction de leurs projets d'avenir.

Fait à Nice, le 5 février 2025

La rectrice de l'académie de Nice

SIGNÉ

Natacha CHICOT

PJ :

Document technique Procédure – Choix des enseignements de spécialité en cycle terminal de lycée

Récapitulatif calendrier - – Choix des enseignements de spécialité en cycle terminal de lycée

Fiche d'aide à l'élaboration des choix d'enseignement en classe de 1^{re}

Fiche d'aide à l'élaboration des choix d'enseignement en classe de terminale

Annexe 1 : Établissement d'origine, fiche d'aide à la gestion d'une situation particulière pour un EDS

Annexe 2 : Établissement d'accueil (de proximité ou de la zone de desserte du lycée d'origine)

Annexe 3 : Commission d'ajustement départementale

Annexe 4 : Demande de dérogation pour l'entrée en 1^{re} générale hors zone de desserte

Annexe 5 : Tableau de sectorisation des enseignements de spécialité en 1^{re} générale

Annexe 5 Bis : Tableau des enseignements spécifiques en classe terminale des séries STI2D et STMG

Annexe 6 : Dossier de candidature EPPCS (éducation physique, pratiques et culture sportives)